

# Éditorial. Le rôle de la privatisation de l'éducation dans l'accroissement des inégalités en Afrique francophone

Marie-France Lange, *Université de Paris Cité & Institut de recherche pour le développement (IRD-UMR CEPED)*

Thibaut Lauwerier, *Université de Genève*

Rita Locatelli, *Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan*

DOI : [10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1049](https://doi.org/10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1049)

## 1. L'INTÉRÊT DE LA PROBLÉMATIQUE

Ce numéro de *L'éducation en débats : analyse comparée* met en lumière les effets de la privatisation de l'éducation en matière d'inégalités. Il se focalise sur l'Afrique francophone dont les recherches sur cette thématique sont encore trop peu nombreuses. Cela n'est pas sans conséquence sur les choix politiques en faveur de plus d'équité.

Ce numéro est l'occasion de restituer les résultats d'un projet de recherche plus large mené en 2021 et 2022, coordonné par le Réseau Francophone sur la Privatisation de l'Éducation (ReFPE) et financé par Open Society Initiative For West Africa (OSIWA) dans cinq pays d'Afrique francophone : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Niger et le Togo. Un des enseignements de cette étude est en effet de mettre en évidence les inégalités causées par la privatisation.

Celles-ci peuvent s'observer selon différentes approches. L'analyse régionale permet de montrer par exemple de fortes disparités dans la présence des établissements privés, ce qui contribue parfois à accroître les inégalités régionales d'accès à l'école du fait que les États ne les compensent pas par la création suffisante d'établissements publics. De même, dans l'ensemble, les fondateurs/trices d'établissements privés investissent très peu en milieu rural. En milieu urbain défavorisé, les familles n'ont souvent accès qu'à des établissements privés de faible qualité. De fait, la privatisation de l'éducation accentue l'inégal accès à une offre scolaire de qualité.

D'un point de vue social, les populations les plus défavorisées n'ont souvent pas accès aux établissements privés ou alors à ceux de mauvaise qualité. La création de multiples types d'écoles privées, destinées à différents publics selon le niveau socioéconomique des familles, accentue la stratification scolaire, et peut engendrer des processus de ségrégation. Les inégalités de genre peuvent de la même façon être accentuées selon le type d'établissements.

La privatisation de l'éducation a aussi des conséquences sur le corps enseignant, quant à la formation académique ou professionnelle reçue, le type de statuts, les modes et les niveaux de rémunération ou l'autonomie pédagogique. Les autres caractéristiques des enseignant-es (âge, sexe, ancienneté, etc.) sont aussi influencées par le type privé ou public des établissements.

Enfin, les caractéristiques des élèves sont dépendantes du type d'établissements fréquenté. L'âge d'entrée à l'école, les taux de redoublement ou de réussite aux examens ou la profession des parents varient selon le type d'établissements privé ou public, et selon les différents types de privés.

Ce numéro valorise également d'autres recherches menées dans la région sur le rôle de la privatisation dans l'accroissement des inégalités, et qui sont le fruit d'une collaboration entre institutions de la société civile et chercheur-es. C'est le cas pour l'article sur le Mali et un de ceux sur la Côte d'Ivoire.

## 2. PRÉSENTATION DES ARTICLES

Chaque article aborde la question des inégalités en lien avec la privatisation sous un angle spécifique : le Burkina Faso et le Niger à travers les inégalités entre zones rurales et urbaines ; la Côte d'Ivoire à travers les inégalités sociales ; le Togo, les inégalités entre sexes ; et le Mali, à travers les inégalités de traitements entre enseignant-es. Tout en notant que ces types d'inégalités peuvent être traitées de manière transversale dans ces articles.

Le numéro s'ouvre avec des réflexions sur les inégalités entre zones rurales et urbaines. L'article de **Dramane Boly** et **Marie-France Lange** nous rappelle que le processus de privatisation de l'éducation concerne tout particulièrement les villes au Burkina Faso. En effet, alors que près de la moitié des élèves du primaire sont scolarisé-es dans le privé en milieu urbain, nous y trouvons à peine 14% des élèves en milieu rural. Ce phénomène est accentué dans l'enseignement secondaire. Cela s'explique notamment par le fait que les populations n'y sont pas solvables, ce qui freine l'implantation du privé, en particulier laïc qui est davantage à la recherche du gain. Cependant, les inégalités sont également présentes en milieu urbain dans la mesure où, par exemple, dans les quartiers de la périphérie non lotie des villes, caractérisés par l'occupation illégale du sol par les populations, aussi bien le privé que le public sont peu enclins à ouvrir des établissements scolaires. Ainsi, les auteur-es nous apprennent que le lieu de résidence exerce une influence sur le choix des établissements scolaires par les familles, compte tenu de la répartition inégale des différents types d'établissements.

Au-delà du Burkina Faso, l'article d'**Aissata Assane Igodoe** et **Moussa Issoufou** traite de ce type d'inégalités dans le contexte nigérien où l'enseignement secondaire s'appuie en

grande partie sur l'offre privée, particulièrement dans les complexes d'enseignement secondaire, qui agrègent tous les niveaux du secondaire. Les auteur-es observent qu'en raison du coût élevé de la scolarisation dans les établissements privés secondaires, cette offre principalement urbaine exclut les familles rurales. Toutefois, comme elle est perçue comme une offre de qualité en raison de la réussite des élèves qui y est meilleure et du manque d'offre publique, de plus en plus de parents consentent d'importants efforts financiers pour y inscrire leurs enfants, ce qui crée également des inégalités sociales.

Les deux articles portant sur la Côte d'Ivoire mettent à ce propos l'emphase sur la privatisation de l'éducation comme cause de l'accroissement des inégalités sociales. L'article de **N'Guessan Claude Koutou** et **Zamblé Théodore Goin Bi** insiste sur l'idée que les politiques publiques, en accompagnant le développement du privé dans l'enseignement secondaire, notamment par le biais de subventions, participent au maintien des inégalités. En effet, elles ne permettent pas de résorber l'insuffisance de l'offre surtout dans les zones économiquement défavorisées où prospèrent les « écoles boutiques » encore appelées « écoles à bas coûts ». Plus précisément, les écoles privées fonctionnant quasi exclusivement de la subvention de l'État sont de moindre qualité à tous les niveaux : infrastructures, matériels, enseignant-es qualifié-es et résultats. Cependant, les parents en raison de leur vulnérabilité économique, de leur analphabétisme, de lieux d'habitation sont contraints d'y scolariser leurs enfants.

Toujours sur le cas de la Côte d'Ivoire, **Amadou Dahou**, **Amani Kouamé** et **Thibaut Lauwerier**, dans leur article, complètent ce constat pour l'enseignement secondaire à travers l'analyse des discriminations occasionnées par la privatisation de l'éducation au secondaire. En se basant sur des données qualitatives et quantitatives originales, les auteurs se focalisent sur deux grands axes : d'une part, les discriminations liées au statut social, et d'autre part, les frais complémentaires, motif de discrimination entre les élèves orienté-es par l'État dans les établissements secondaires publics et privés.

À travers l'article sur le Togo de **Amévor Amouzou Glikpa**, **Edinam Kola** et **Marc Pilon**, il est possible de constater que les disparités entre privé et public se situent également autour de la question de la scolarisation des filles et des garçons, venant ainsi complexifier un phénomène ancré historiquement dans les systèmes éducatifs d'Afrique subsaharienne. En se basant sur des statistiques des vingt dernières années, leur analyse permet de conclure que, globalement, les indicateurs de la représentation des effectifs féminins sont meilleurs dans les écoles privées comparativement aux écoles publiques, en particulier dans le secondaire. Cela peut notamment s'expliquer par les facteurs socioculturels, les facteurs géographiques (milieu de résidence) ou encore le contexte immédiat de la scolarisation. Cette tendance est en lien non seulement avec les stratégies de familles, mais aussi avec leur rapport à l'école perçue comme un facteur de réussite sociale. Les auteurs soulignent que la scolarisation des filles dans le secondaire demeure un défi à relever et que le coût élevé de la

scolarisation, en particulier dans l'enseignement privé, constitue un facteur d'inégalités scolaires.

Finalement, ce numéro aborde les inégalités de traitements entre enseignant-es à travers le cas du Mali. **Assim Konaté** et **Thibaut Lauwerier** démontrent que la privatisation a eu des conséquences néfastes sur le métier d'enseignant-e dans la mesure où elle a contribué à la dévalorisation de ces conditions au Mali. En effet, les résultats de leur recherche mettent en évidence que, par rapport aux enseignant-es du public, celles et ceux du privé ont rarement des conditions de travail satisfaisantes (salaires et contrats), ce constat s'étant aggravé durant la pandémie Covid-19.

Pour conclure, il est possible de retenir que ces différents types d'inégalités montrent bien que la privatisation a un impact négatif sur les systèmes éducatifs d'Afrique francophone. Des mesures doivent être prises afin de réduire l'impact de ces évolutions spécialement sur les populations et les groupes sociaux les plus défavorisé-es, afin de promouvoir des systèmes éducatifs effectivement accessibles à tous/tes.

Open Access Publications - Bibliothèque de l'Université de Genève  
Creative Commons Licence 4.0

